DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)
*

N° 38/2026

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le trois novembre deux mil vingt-six, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles Perrin.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Myriam Perrin, Alain Arnaud, Marie-Claire Berrerd, Geneviève Foley, Sandrine Bessenay, Ludovic Batteur, Laurent Duzelet, Charles Millot, Adrien Carret, Damien Lamboley.
Absents : Mirabelle Rousset-Charensol, Maryline Trichard

Laurence RENOUX a été élue secrétaire de séance.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 29 octobre 2026

Objet : Délibération pour la vente d'un bien mobilier communal

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens ;
Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal ;
Considérant que la commune souhaite vendre une autolaveuse KARCHER BR40/10C ;
Considérant que la commune a fait l'acquisition d'une nouvelle autolaveuse,
Considérant l'offre d'acquisition formulée par l'entreprise JLR AUTOMOBILES au prix de 400 € ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la vente de l'autolaveuse KARCHER BR40/10C au prix énoncé ci-dessus ;

- autorise M. le maire à réaliser cette vente aux prix et conditions précitées et à signer toutes les pièces nécessaires à la vente ;

- dit que cette recette sera imputée au compte 775 du budget communal et que le bien mobilier vendu sera sorti du patrimoine communal.

PERRIN Jean-Charles,
Maire

RENOUX Laurence
Secrétaire de séance

Date de télétransmission en préfecture : 05/11/2026
Date de publication sur le site Internet : 05/11/2026